

Note synthétique - Budget Primitif - Exercice 2022

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles de l'année 2022, au titre du Budget Principal du SIEIL.
Les montants affichés sont présentés nets (dépenses ou recettes retraitées).

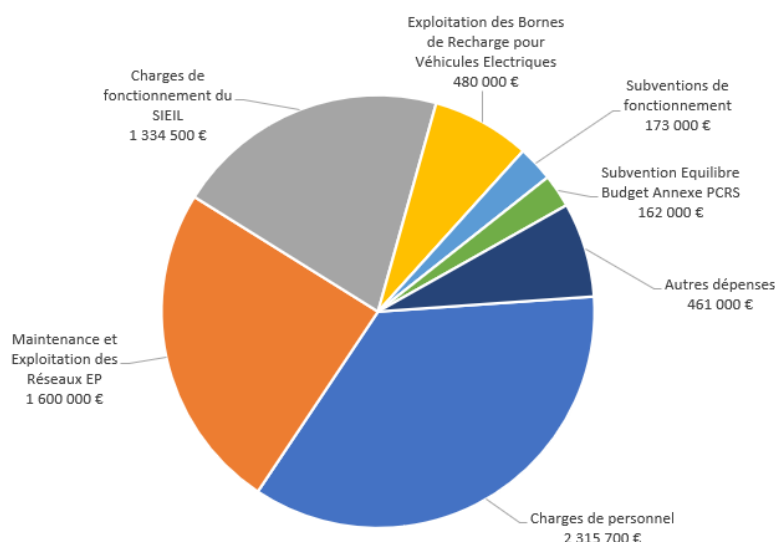
Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'Assemblée Délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés.

Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la **section de fonctionnement** (opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité) et la **section d'investissement** (opérations impactant le patrimoine de la collectivité). Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.
 Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire exerce, pour ses collectivités adhérentes, les compétences Electricité (compétence historique), Eclairage Public, Gaz, Système d'Information Géographique (SIG), Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), Communications électroniques et Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electriques et Hybrides (IRVE).

Il est un acteur majeur du territoire au service de ses collectivités adhérentes et participe également à des projets en faveur de la transition énergétique, notamment à travers les projets portés par la SEM EnerCentre Val de Loire.

Dépenses prévisionnelles de Fonctionnement - 2022 = 6 526 200 €



Les dépenses de fonctionnement représentent un montant net de 6 526 200 €.

Elle sont constituées à 35% des charges de personnel du SIEIL.

Les dépenses pour l'entretien et l'exploitation des réseaux Eclairage Public représente 25% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Le coût de l'exploitation des Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques pour 2022 est estimé à 480 000 €.

Les charges de fonctionnement du syndicat représentent 20 % et sont notamment constituées des coûts du siège social, de maintenance des infrastructures informatiques et de communication.

Les subventions de fonctionnement représentent 173 000 € et sont versées notamment au Fonds de Solidarité pour le Logement (près de 50 000 €), à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire (30 000 €) ainsi que pour d'autres actions, dont des coopérations décentralisées autour de l'énergie.

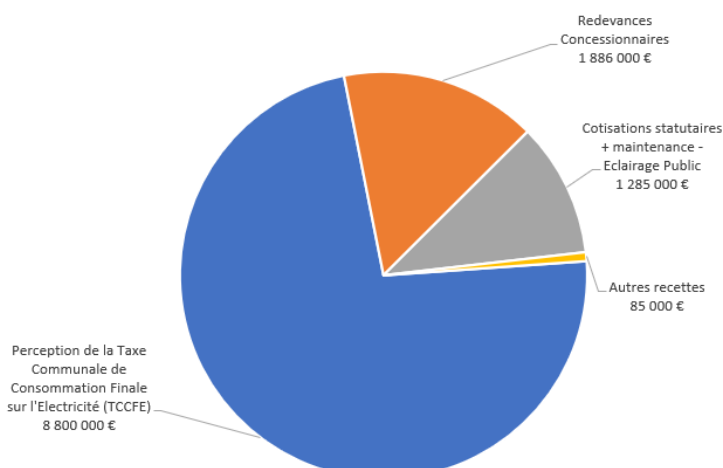
Recettes prévisionnelles de Fonctionnement - 2022 = 12 056 000 €

Les recettes de fonctionnement représentent un montant net de 12 056 000 €.

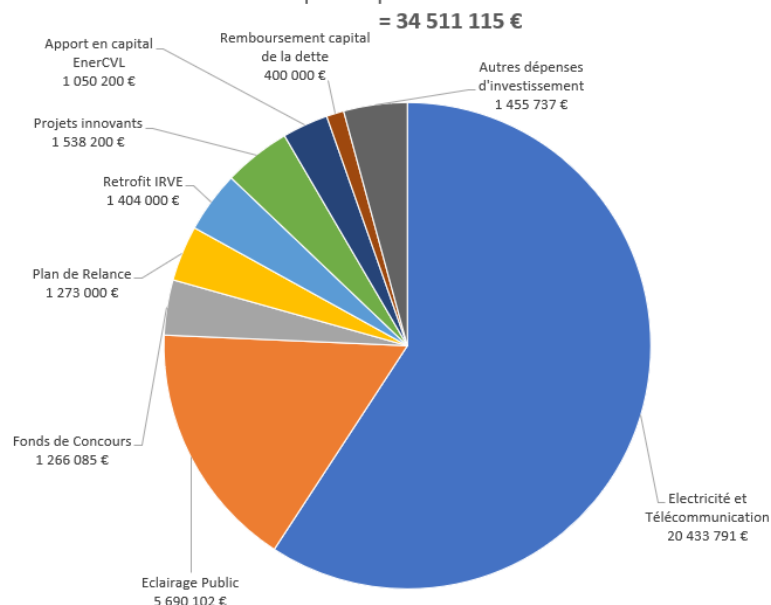
Elles sont principalement constituées de la TCCFE (montant net de 8,8 M€). Cette recette est stable.

Les redevances versées par les concessionnaires du SIEIL sont estimées à hauteur de 1,886 M€.

Les cotisations attendues au titre de la compétence Eclairage Public représentent 1,285 M€ en 2022.



Structure des Dépenses prévisionnelles d'Investissement - 2022



Les investissements réalisés par le SIEIL sont principalement composés :

- des études et travaux exécutés dans le cadre de la compétence Electricité (y compris la compétence Télécommunication), pour 20,4 M€ en 2022,
- des études et travaux relatifs à la compétence Eclairage Public : 5,7 M€.

Les autres opérations principales fléchées sur 2022 sont :

- les projets innovants (H2, GNV, Territoires Intelligents, Vinogrid) pour 1,5 M€,
- le retrofit des bornes de recharges des véhicules électriques et hybrides pour 1,4 M€,
- le plan de relance : 1,3 M€,
- l'apport en capital à EnerCVL : 1 M€.

Enfin, le SIEIL verse des fonds de concours dans le cadre de différents programmes / compétences (Eclairage Public, Génie Civil de Télécommunication, Sobriété Energétique, Financement pour l'acquisition de Véhicules Electriques, Gaz). Ces derniers représentent près d'1,3 M€ en 2022.

Ces investissements sont principalement financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL ou les particuliers / personnes morales de droit privé.

Pour les travaux sur les réseaux d'électricité, des subventions sont également perçues de l'Etat, à travers le FACé, et du concessionnaire ENEDIS ("Article 8").

Les participations et subventions au titre de la compétence Electricité représentent 13,9 M€ pour 2022.

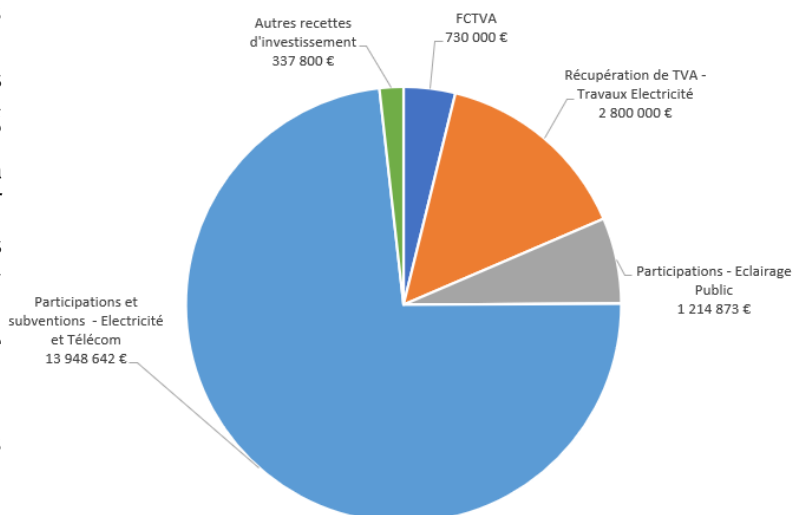
En complément, la récupération de TVA au titre des travaux d'électricité réalisés par Enedis est évaluée à 2,8 M€ sur 2022.

Les participations attendues pour la compétence Eclairage Public représentent 1,2 M€.

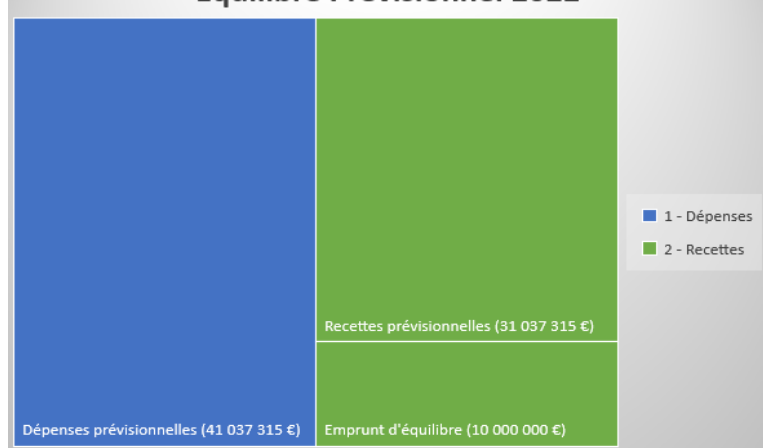
Enfin, le FCTVA prévu au titre de l'Eclairage Public, des travaux sur les IRVE et les autres opérations d'investissement est estimé à 730 000 €.

Recettes prévisionnelles d'investissement - 2022

= 19 031 315 €



Equilibre Prévisionnel 2022



L'emprunt nouveau permettant d'équilibrer le budget primitif pour l'exercice 2022 est estimé à hauteur de 10 000 000 €.

FOCUS - DETTE DU SIEIL :

Le SIEIL était totalement désendetté depuis 2014.

Un premier emprunt d'1 M€ à taux fixe a été souscrit en 2018 pour financer le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Fin 2019, trois nouveaux contrats d'une valeur totale de 8 M€ ont été signés sur le budget principal, avec une mobilisation des fonds étalée sur 2020 et 2021, en fonction du besoin de financement effectif. Ces trois contrats sont à taux fixe (classé 1-A - Charte Gissler) pour une durée de 20 ans. 4,5 M€ ont été mobilisés en 2020 et 3,5 M€ au premier semestre 2021.

10 000 000 € sont inscrits au titre de l'emprunt d'équilibre au BP 2022. Ce montant sera ajusté après le vote du Compte administratif 2021 et l'affectation du résultat 2021, et en fonction de l'avancement des différentes opérations de travaux et des subventions complémentaires éventuelles.